

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 15 octobre 2013.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 15 octobre 2013 à 13 h 15, au Chef-Lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M. Hugues Tremblay	Tadoussac
M. Gilles Pineault	Sacré-Cœur
M. Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M. Pierre Laurencelle	Les Escoumins
M. Donald Perron	Longue-Rive
M ^{me} Marilyne Émond	Portneuf-sur-Mer
M. Richard Foster	Forestville
M. Jean-Roch Barbeau	Colombier

Assistent également à cette séance :

M. Kévin Bédard	Directeur à l'aménagement du territoire
M ^{me} Véronique Côté	Chargée de projet MADA
M ^{me} Claudine Dufour	Secrétaire
M ^{me} Audrey Fontaine	Agente de développement culturel
M. François Gosselin	Directeur général et secrétaire-trésorier
M ^{me} Julie Hamelin	Chargée de projet en environnement et développement durable
M. David Loranger-King	Chargé de projet en gestion des matières résiduelles

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Micheline Anctil, préfet de comté, constate le quorum et déclare la séance ouverte. Elle souligne le retrait de la vie politique de M. Laurencelle, qui assiste à sa dernière séance ordinaire du Conseil de la MRC, après avoir œuvré 16 ans au sein du Conseil de la municipalité des Escoumins.

RÉSOLUTION 2013-10-193

Adoption de l'ordre du jour

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2013;
4. Message et activités du préfet;
5. Administration générale :
 - 5.1. Présentation d'un avis de motion d'un règlement portant sur la modification du règlement 106-2006;

6. Aménagement du territoire :
 - 6.1. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II – adoption du rapport d’activité 2012-2013;
 - 6.2. Programme de développement régional et forestier :
 - 6.2.1. Autorisation de signature du protocole d’entente 2013-2014 MRC/CRÉ;
 - 6.2.2. Analyse et priorisation des projets 2013-2014 – mandat au Comité multiressource;
 - 6.2.3. Dépôt d’un projet de mise en valeur des TPI – mandat;
 - 6.3. Terres publiques intramunicipales :
 - 6.3.1. Travaux d’aménagement forestier – octroi de contrat
 - 6.4. Inspection municipale – entente avec la municipalité de Tadoussac;
 - 6.5. Approbation du règlement n° 2013-03 de la municipalité de Colombier;
7. Entente de développement culturel :
 - 7.1. Recommandations de la Commission des Arts et de la Culture – acceptation de projets;
 - 7.2. Collection privée des bibliothèques publiques – acceptation de projets;
8. Gestion des matières résiduelles :
 - 8.1. Construction d’un abri pour l’entreposage des bardeaux d’asphalte à l’écocentre de Portneuf-sur-Mer – appel d’offres sur invitation – mandat;
 - 8.2. Collecte, transport et traitement des matières résiduelles – résiliation du contrat et mandat pour appel d’offres;
9. Évaluation foncière :
 - 9.1. Contrat de services professionnels en évaluation foncière avec L’Immobilière;
10. Centre administratif :
 - 10.1. Déneigement – octroi du contrat;
11. Développement économique :
 - 11.1. Acceptation du mandat et de la vision du Comité de développement économique;
12. Correspondance;
13. Gestion financière :
 - 13.1. États financiers comparatifs au 30 septembre 2013;
 - 13.2. Dépôt du rapport des déboursés;
 - 13.3. Facture pour bois récoltés sur les terres publiques intramunicipales – procédure de réclamation judiciaire;
 - 13.4. Demandes d’aide financière :
 - 13.4.1. Télévision régionale Haute-Côte-Nord – projet « Les acronymes »;
 - 13.4.2. Épilepsie Montréal Métropolitain – Marche de la solidarité;
14. Affaires nouvelles :
15. Période de questions;
16. Fermeture de la séance.

QUE le point 14. « Affaires nouvelles » soit ouvert jusqu’à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2013-10-194

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2013

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2013 tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

Message et activités du préfet

(réf. : 4.0)

M^{me} Ancil informe les membres du Conseil des rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines dont, entre autres :

- Congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités les 26 et 27 septembre 2013;
- Rencontre régionale des préfets à Havre-Saint-Pierre le 2 octobre dernier (visite des chantiers hydroélectriques, rencontre avec les dirigeants d'Hydro-Québec, contrats à venir, mot sur les entreprises haute-nordcôtières, etc.);
- Table de travail de la CRÉ au sujet de l'industrie forestière à laquelle siègent des élus, forestiers et représentants du ministère des Ressources naturelles;
- Le 14 octobre dernier aux Bergeronnes, participation à titre d'invitée à une assemblée publique organisée par le Conseil central Côte-Nord, dans le cadre du débat initié par la CSN intitulé « Et si on avançait? Le progrès social dépend de nous », et intervention lors du Volet – Maintien et services publics.

AVIS DE MOTION

Je soussigné, M. Jean-Roch Barbeau, conseiller de comté, donne avis par les présentes qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant sur la modification du règlement 106-2006 intitulé « Règlement aux fins de modifier le règlement 88-2001, tel que modifié par le règlement 91-2002, concernant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour tous les immeubles situés sur les Territoires Non Organisés et l'imposition des taxes de Comté pour toutes les municipalités de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord. »

Donné aux Escoumins, le 15 octobre 2013.

Jean-Roch Barbeau
Conseiller de comté

RESOLUTION 2013-10-195

PMVRMF Volet II – rapport d'activité 2012-2013

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a délégué à la CRÉ Côte-Nord la gestion de l'enveloppe régionale du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II;

ATTENDU QUE cette entente permet à la CRÉ Côte-Nord de s'associer les MRC dans la gestion du programme;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord, en vertu d'une entente (résolution n° 2012-06-132), a accepté d'assumer au nom de la CRÉ les pouvoirs et responsabilités concernant les projets découlant du programme;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 5.20 de cette entente, la MRC doit déposer à la CRÉ un rapport annuel d'activité par projet;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord adopte, par les présentes, le rapport annuel d'activité 2012-2013 déposé dans le cadre de la gestion du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II, tel qu'élaboré en date du 15 octobre 2013.

RÉSOLUTION 2013-10-196

Programme de développement régional et forestier – protocole d'entente 2013-2014 MRC/CRÉ – autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE pour la saison 2013-2014, le ministère des Ressources naturelles (MRN) délègue à la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, par le biais d'une entente, la gestion de l'enveloppe régionale du Programme de développement régional et forestier (PDRF);

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre le MRN et la CRÉ Côte-Nord permet à cette dernière de s'associer les MRC dans la gestion du programme;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ Côte-Nord a l'intention de signer des ententes de collaboration avec chaque MRC de la Côte-Nord afin de partager le mandat qui lui a été confié;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE l'entente à intervenir entre la CRÉ Côte-Nord et la MRC de La Haute-Côte-Nord soit et est, par la présente, approuvée;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier et la préfet à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette entente, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit;

QUE la présente résolution abroge la résolution 2013-06-130.

RÉSOLUTION 2013-10-197

Programme de développement régional et forestier – analyse et priorisation des projets 2013-2014 – mandat au Comité multiressource

ATTENDU QUE le Conseil a approuvé l'entente de collaboration à intervenir entre la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord et la MRC de La Haute-Côte-Nord en regard de la gestion du Programme de développement régional et forestier (PDRF) pour la saison 2013-2014 (résolution n° 2013-10-196);

ATTENDU QUE l'entente engage la MRC à former un comité de sélection qui aura les mandats suivants :

- ✓ ajuster la liste des critères d'admissibilité en tenant compte des objectifs du programme et de certaines considérations régionales qui pourraient lui être communiquées par la CRÉ Côte-Nord;
- ✓ analyser et prioriser les différents projets soumis par les promoteurs en tenant compte de la qualité de la présentation et du respect des critères d'admissibilité au programme;

ATTENDU QUE par le passé, le Conseil a mandaté le Comité multiressource, formé dans le cadre de la gestion des TPI, afin que celui-ci procède à l'analyse et la priorisation des projets déposés dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II (PMVRMF Volet II);

ATTENDU QUE les recommandations du Comité multiressource doivent être entérinées par le Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil, conformément aux dispositions de l'entente de collaboration 2013-2014 à intervenir entre la MRC et la CRÉ Côte-Nord, mandate le Comité multiressource de la MRC de La Haute-Côte-Nord pour agir à titre de Comité de sélection dans le cadre de l'application du Programme de développement régional et forestier (PDRF);

QUE les mandats du Comité de sélection consisteront à procéder à l'analyse des projets reçus suite à un appel de projets, à effectuer la priorisation de ceux-ci ainsi qu'à établir le montant de l'aide financière qui leur sera octroyée selon l'enveloppe réservée à la MRC;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier et la préfet à signer, pour et en son nom, les documents relatifs aux ententes de financement, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celles-ci ou une de leurs modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée aux ententes, comme susdit;

QUE la présente résolution abroge la résolution 2013-06-131.

RÉSOLUTION 2013-10-198

Programme de développement régional et forestier – projet de mise en valeur des TPI – mandat

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite obtenir une aide financière provenant du Programme de développement régional et forestier (PDRF) du ministère des Ressources naturelles pour la réalisation d'un projet de mise en valeur des terres publiques intramunicipales situées sur son territoire;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord mandate le personnel de la MRC à déposer un projet de mise en valeur des TPI dans le cadre du Programme de développement régional et forestier (PDRF) du ministère des Ressources naturelles consistant :

- à l'amélioration de chemins forestiers et l'installation de ponceaux;
- à la réalisation de travaux d'éclaircie précommerciale prévoyant des mesures d'atténuation pour la faune;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif au cheminement et à la réalisation de ce projet;

QUE le Conseil de la MRC s'engage à verser la mise de fonds exigée par le Programme de développement régional et forestier (PDRF) et à assumer les montants excédentaires s'il y a dépassement des coûts du projet;

QUE la présente résolution abroge la résolution 2013-06-132.

RÉSOLUTION 2013-10-199

Travaux de voirie forestière sur les TPI – mandat

ATTENDU QUE le Plan d'aménagement et de développement intégré des terres publiques intramunicipales prévoit annuellement la mise en œuvre de scénarios sylvicoles;

ATTENDU QUE dans le cadre de la gestion foncière et forestière des terres publiques intramunicipales, la MRC désire réaliser des travaux sylvicoles et des travaux de coupe;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux sylvicoles et de coupe nécessitent une bonne accessibilité des lieux;

ATTENDU QU'une cohorte d'étudiants du Centre de formation professionnelle de Forestville est disponible pour amorcer la réalisation de leurs travaux pratiques en voirie forestière;

ATTENDU QUE les étudiants pourront évoluer dans une situation concrète de travail;

ATTENDU QUE la MRC doit procéder à la pose de ponceaux et à la réparation de chemins;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général à convenir des modalités du contrat n'excédant pas 25 000 \$, à intervenir avec le Centre de formation professionnelle de Forestville pour des travaux de voirie forestière dans le secteur des Petits-Escoumins et de Colombier;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier et la préfet à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-10-200

***Inspection municipale – prêt de service
avec la municipalité de Tadoussac***

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a son propre service d'inspection pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement et que le poste d'inspecteur est actuellement vacant suite au départ de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a, au sein de son personnel, un inspecteur qualifié pour accomplir cette tâche;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marilyne Émond, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général à convenir d'une entente avec la municipalité de Tadoussac pour le prêt des services de M^{me} Myriam Desjardins-Malenfant à titre d'inspectrice municipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier et la préfet à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette entente, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-10-201

***Modification à la réglementation d'urbanisme
de la municipalité de Colombier – certificat de conformité***

ATTENDU QUE la municipalité de Colombier a adopté le règlement n° 2013-03 aux fins de modifier son règlement de zonage n° 93-006 ainsi que ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le directeur à l'aménagement du territoire de la MRC, ceux-ci sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marilyne Émond, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, approuve le règlement n° 2013-03 tel qu'adopté par le Conseil de la municipalité de Colombier lors d'une séance extraordinaire tenue le 1^{er} octobre 2013;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

RÉSOLUTION 2013-10-202

***Entente de développement culturel – recommandation
de la CAC – acceptation de projets***

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé avec le ministère de la Culture et des Communications une entente de développement culturel pour la période 2009-2012;

CONSIDÉRANT QUE les axes de développement de la Politique culturelle de la MRC de La Haute-Côte-Nord consistent à « Renforcer l'identité culturelle », « Favoriser l'accès à la culture » et « Soutenir la création et les arts »;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de l'Entente de développement culturel 2009-2012 prévoit la poursuite du Programme de soutien culturel, du Programme de soutien à la diffusion culturelle et du Programme de soutien au patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants correspondent à la vision régionale du développement culturel contenu dans la Politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE ces projets ont été analysés par la Commission des Arts et de la Culture et qu'ils répondent aux exigences de l'Entente de développement culturel;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation de la Commission des Arts et de la Culture, accepte de contribuer aux projets suivants :

N° projet	Programme	Organisme	Titre du Projet	Montant accordé
2013-P-09	Soutien au patrimoine	Société d'interprétation du milieu marin de La Haute-Côte-Nord	Montage en exposition du squelette de la baleine à bec	5 000 \$
2013-P-10	Soutien au patrimoine	Télévision régionale Haute-Côte-Nord	Documentaire « Le Ste-Adresse »	4 800 \$

QUE le Conseil autorise le préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2013-10-203

Entente de développement culturel – recommandation de la CAC – collection privée des bibliothèques publiques – acceptation de projets

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé avec le ministère de la Culture et des Communications une entente de développement culturel pour la période 2009-2012;

CONSIDÉRANT QUE les axes de développement de la Politique culturelle de la MRC de La Haute-Côte-Nord consistent à « Renforcer l'identité culturelle », « Favoriser l'accès à la culture » et « Soutenir la création et les arts »;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour du plan d'action de l'Entente de développement culturel 2009-2012 prévoit la mise en œuvre du Programme de collection privée des bibliothèques publiques;

CONSIDÉRANT QUE les bibliothèques de Tadoussac, Sacré-Cœur et des Bergeronnes ont déposé des listes d'achat de livres;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été analysées par la Commission des Arts et de la Culture et que, selon la recommandation en annexe, celles-ci devraient être revues afin de correspondre à la vision régionale du développement culturel contenue dans la Politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs livres correspondent aux recommandations de la CAC;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation de la Commission des Arts et de la Culture, accepte de contribuer uniquement à l'achat des livres correspondant aux recommandations de la CAC tout en permettant aux bibliothèques de réviser leur liste et de remplacer les livres non admissibles, pour un maximum de 400 \$, et ce pour les demandes déposées par les bibliothèques de Tadoussac, Sacré-Cœur et des Bergeronnes;

QUE le Conseil autorise le préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projet.

***Construction d'un abri pour l'entreposage
des bardeaux d'asphalte à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer –
appel d'offres sur invitation – mandat***

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite dévier de l'élimination la plus grande quantité de matières résiduelles possible et qu'à cette fin, les trois écocentres de la MRC fournissent un service de disposition avec tri à la source pour les débris de construction et de rénovation qui ne sont pas acceptés dans la collecte régulière des ordures ou des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a octroyé un contrat pour le transport et la valorisation des bardeaux d'asphalte présentement entreposés à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer et ceux à venir, et ce jusqu'au 30 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit s'assurer que les bardeaux d'asphalte soient abrités durant leur période de transit à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer afin d'obtenir son certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'un abri pour l'entreposage des bardeaux d'asphalte améliore la qualité des bardeaux récupérés en évitant la contamination par le sable, ce qui permet de limiter le coût de traitement et de développer davantage de marchés de valorisation pour cette matière;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un abri pour les bardeaux d'asphalte à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer permettrait à la fois de répondre aux normes édictées par le MDDEFP et d'optimiser leur récupération;

CONSIDÉRANT QUE le toit et le plancher nécessaires à la construction de l'abri sont déjà fournis dans le cadre du contrat d'exploitation d'un centre de transbordement et d'un écocentre intervenu avec l'entreprise Récupération Brisson inc.;

CONSIDÉRANT QUE les blocs de béton nécessaires à la construction de l'abri sont déjà achetés et disponibles à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer, et que ces blocs pourraient être utilisés pour d'autres projets advenant le démantèlement de l'abri;

CONSIDÉRANT QU'une enveloppe budgétaire de 300 000 \$ a été allouée en 2013 pour des projets d'infrastructures permettant d'optimiser le réseau des écocentres et que la construction de cet abri, d'une superficie de 20' x 30', pourra servir éventuellement à l'entreposage d'autres matériaux;

CONSIDÉRANT QUE le montant prévu pour assurer la construction de cet abri est de moins de 10 000 \$;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer un appel d'offres sur invitation et à octroyer le contrat pour la construction d'un abri permettant l'entreposage des bardeaux d'asphalte à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer, conformément aux normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP);

QUE les sommes nécessaires pour ce projet soient prélevées dans l'enveloppe budgétaire de 300 000 \$ dédiée aux travaux d'infrastructures pour le réseau des écocentres;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier et la préfet à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-10-205

***Collecte, transport et traitement des matières résiduelles –
résiliation du contrat avec Services L.M.C.
et mandat pour un appel d'offres***

ATTENDU QUE le 16 octobre 2012, le Conseil octroyait à l'entreprise Services L.M.C. (9206-0730 Québec Inc.) un contrat d'une durée de trois (3) ans, débutant le 1^{er} janvier 2013, pour la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles de la MRC La Haute-Côte-Nord (résolution : 2012-10-196);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2.12 (addenda n^o 1) du cahier des charges, l'entrepreneur doit renouveler annuellement, quatre-vingt-dix (90) jours avant la date d'échéance du contrat (1^{er} janvier), la garantie d'exécution, laquelle est égale à 50 % de la valeur de la première année du contrat;

ATTENDU QUE Services L.M.C. a reçu par huissier le 8 octobre dernier, l'avis de manquements n^o 2 envoyé par la MRC pour rappeler, entre autres, l'obligation de fournir le renouvellement annuel de la garantie d'exécution dans les délais prescrits à l'article 2.12;

ATTENDU QU'en date du 15 octobre 2013, la MRC n'a toujours pas reçu le renouvellement annuel du cautionnement d'exécution de Services L.M.C. et que cette dernière est donc présentement en défaut au sens de l'article 3.20 du cahier des charges générales et que ce défaut lui a été également signifié par l'avis de manquement n^o 3;

ATTENDU QUE dans le cas d'un défaut de cautionnement ou d'assurance, en vertu de l'article 3.22 du cahier des charges, la MRC peut, par résolution transmise par écrit à l'entrepreneur, résilier le contrat ou recourir à la caution sans payer d'indemnité ni devoir recourir à la justice et sans autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée;

ATTENDU QUE dans l'avis de manquements n^o 2 reçu par Services L.M.C. le 8 octobre dernier, la MRC a également souligné certains manquements au niveau de l'exécution du contrat et a exigé que les correctifs soient apportés dans un délai maximal de cinq jours et à sa satisfaction, faute de quoi l'entrepreneur devient en défaut, en vertu de l'article 3.20 du cahier des charges;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.20 du cahier des charges, si de l'avis de la MRC, le défaut de l'entrepreneur le justifie et que ce dernier fait défaut d'y remédier bien que mis en demeure, la MRC est en droit de résilier le contrat de l'entrepreneur à toutes fins que de droit, sans que l'entrepreneur puisse réclamer d'indemnité par suite de cette résiliation;

ATTENDU QU'advenant une résiliation du contrat, la MRC doit lancer un nouvel appel d'offres afin d'assurer sans interruption le service de collecte, transport et traitement des matières résiduelles;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil résilie, sans préjudice à ses autres recours, à compter du 31 décembre 2013, le contrat de collecte, transport et traitement des matières résiduelles de la MRC La Haute-Côte-Nord intervenu avec l'entreprise Services L.M.C., à moins que :

- les défauts constatés aient été corrigés à la satisfaction de la MRC au plus tard le 31 octobre 2013, ou encore;
- que Services L.M.C. fasse une proposition écrite à la satisfaction de la MRC, quant à la cession du contrat à une entreprise qui est en mesure de respecter ses obligations contractuelles, la présentation de cette proposition par Services L.M.C. et son acceptation par la MRC devant se faire au plus tard le 31 octobre 2013;

QU'à défaut par l'entrepreneur d'exercer l'une de ces deux options dans le délai imparti, que le Conseil mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer un appel d'offres public pour la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles de la MRC La Haute-Côte-Nord;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier et la préfet à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cet appel d'offres, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

RÉSOLUTION 2013-10-206

Contrat de services professionnels en évaluation foncière avec L'Immobilière

ATTENDU QUE le 23 novembre 2011, le Conseil a accordé à L'Immobilière, Société d'Évaluation Conseil inc. un contrat pour des services professionnels en évaluation foncière pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016 (résolution 2011-11-224);

ATTENDU QUE M. Claude Vanasse, évaluateur agréé signataire du rôle de la MRC de La Haute-Côte-Nord, a été suspendu du droit de pratique pour une période de 18 mois;

ATTENDU QUE L'Immobilière, conformément à l'article 2.19 du cahier des charges d'octobre 2011, doit soumettre par écrit à la MRC, en cas de départ en cours de contrat d'un de ses employés, une nouvelle liste de personnes possédant les qualifications requises, l'expérience pertinente et la disponibilité jugée satisfaisante, par la MRC, pour continuer le contrat;

ATTENDU QUE L'Immobilière, selon l'article 4.2.13 du cahier des charges d'octobre 2011, doit conformément à la loi, désigner parmi les associés, ses administrateurs ou employés, une personne physique qui exercera les fonctions d'évaluateur agréé édictées par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Marilyne Émond, appuyé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil accepte la nomination de M. Carl Provencher, évaluateur agréé, à titre de signataire du rôle d'évaluation de la MRC de La Haute-Côte-Nord, de même que la nouvelle liste et le nouvel organigramme soumis par la firme L'Immobilière, Société d'Évaluation Conseil inc. pour continuer le contrat en cours.

RÉSOLUTION 2013-10-207

Centre administratif — déneigement — contrat

ATTENDU QUE la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de cinq (5) entreprises spécialisées afin d'effectuer le déneigement des deux stationnements de son centre administratif;

ATTENDU QU'une (1) seule des cinq (5) entreprises invitées a déposé une soumission dans le délai prescrit à l'appel d'offres;

ATTENDU QUE le cahier des charges et la formule de soumission demandaient aux soumissionnaires de soumettre un prix selon deux options, soit pour une durée de trois (3) ans et pour une durée de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Marilynne Émond, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie le contrat de déneigement du 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, à *Les Entreprises C.M.* des Escoumins pour une durée de trois (3) ans au montant de 9 657,90 \$ (incluant les taxes);

QUE le cahier des charges de septembre 2013, le formulaire de soumission daté du 8 octobre 2013 ainsi que la présente résolution constituent le contrat;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier et la préfet à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une des ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-10-208

Acceptation du mandat et de la vision du Comité de développement économique

CONSIDÉRANT QU'en juin 2013, la MRC a formé un comité ayant pour mandat d'assurer le développement économique global de la région dans toutes les sphères d'activités socioéconomiques (résolution 2013-06-138);

CONSIDÉRANT QU'en août 2013, la MRC a adopté la structure relative à la composition de ce comité (résolution 2013-08-164);

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil accepte, par les présentes, le document intitulé « Comité de développement économique de la MRC de La Haute-Côte-Nord – mission, mandats et vision » telle que reproduit l'Annexe 2.

Résumé de la correspondance

(réf. : 12.0)

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du Conseil de la correspondance reçue.

INFORMATION GÉNÉRALE

→ MRC Matawinie

Elle désire simplement faire connaître sa position vis-à-vis le communiqué de la FQM, publié le 10 septembre 2013, affirmant son adhésion à la Charte des valeurs québécoise.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

→ **Société de l'assurance automobile**

Elle a pris connaissance de la résolution 2013-08-169 (remboursement des coûts liés à la désincarcération) et donne des explications à cet effet.

DEMANDES D'APPUI

→ **Association forestière Côte-Nord**

Elle demande l'appui de la MRC dans ses démarches auprès de la CRÉ Côte-Nord pour le financement de leur organisme.

→ **Association de chasse et de pêche de Forestville**

Elle invite la MRC à appuyer leur Projet pilote plan d'aménagement forêt-faune (TBE).

→ **MRC de Bécancour (correspondance déjà présentée en août 2013)**

Elle transmet une résolution sollicitant l'appui des MRC concernant les nouvelles exigences de l'École nationale des pompiers pour les examens Pompier 1 et Pompier 2.

→ **MRC de Vaudreuil-Soulanges**

Copie d'une résolution demandant au MTQ d'élargir les critères permettant l'accès à la signalisation de destination afin d'avoir des panneaux verts de destination pour l'identification du territoire à chaque porte d'entrée de la MRC.

→ **MRC de Roussillon**

Copie conforme d'une résolution demandant au MDDEFP et à Recyc-Québec de remédier à la problématique du recyclage du verre dans les plus brefs délais.

RÉSOLUTION 2013-10-209

Appui à l'Association forestière Côte-Nord

CONSIDÉRANT la résolution n° 2013-09-11.3.5.1 adoptée par l'Association forestière Côte-Nord relativement à une demande d'aide financière auprès de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Côte-Nord ayant pour but de lui permettre de poursuivre ses activités pour la saison 2013-2014;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie l'Association forestière Côte-Nord dans sa demande de financement à la CRÉ de la Côte-Nord afin de lui permettre de poursuivre ses activités pour l'exercice 2013-2014;

RÉSOLUTION 2013-10-210

Appui au projet pilote de l'Association de chasse et pêche de Forestville

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée à la MRC par l'Association de chasse et de pêche de Forestville dans le cadre du dépôt d'un projet pilote à la Fondation de la faune du Québec visant essentiellement à assurer la mise en valeur et la

préservation des habitats fauniques des espèces chassées, pêchées et piégées sur le territoire de la ZEC de Forestville durant et après l'actuelle épidémie de la TBE sur la Côte-Nord;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie le « Projet pilote plan d'aménagement forêt-faune (TBE) » présenté par l'Association de chasse et de pêche de Forestville;

QU'il invite l'Association de chasse et de pêche de Forestville à lui adresser une demande de participation financière officielle lorsque le montage financier sera précisé et complété.

RÉSOLUTION 2013-10-211

Panneaux autoroutiers – demande au ministère des Transports du Québec – appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la résolution n° 13-09-18-20 adoptée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges relativement à la possibilité d'avoir accès à la signalisation du ministère des Transports (MTQ) pour l'identification de chacune des portes d'entrées de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées dans ladite résolution;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, appuyé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au ministère des Transports du Québec d'élargir les critères permettant l'accès à la signalisation de destination afin d'avoir des panneaux verts de destination pour l'identification du territoire à chaque porte d'entrée de toutes les MRC du Québec;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque, à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLUTION 2013-10-212

Problématique du recyclage du verre – appui à la MRC de Roussillon

CONSIDÉRANT la résolution n° 2013-250-T adoptée par la MRC de Roussillon relativement à la problématique du recyclage du verre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées dans ladite résolution;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) ainsi qu'à Recyc-Québec de remédier à la problématique du recyclage du verre dans les plus brefs délais;

QUE la possibilité de la consigne du verre soit sérieusement évaluée en tenant compte du contexte actuel et de l'évolution des marchés;

QUE le gouvernement ou son mandataire fasse connaître leur plan d'action à court, moyen et long terme afin d'éviter des conséquences négatives au niveau de la participation citoyenne et sur les coûts reliés à la collecte sélective des matières recyclables;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à la MRC de Roussillon.

Dépôt des rapports comparatifs au 30 septembre 2013

(réf. : 13.1)

Les états financiers comparatifs pour le TNO et la MRC au 30 septembre 2013 sont déposés aux membres du Conseil et sont présentés par le directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION 2013-10-213

Rapport des déboursés effectués – approbation

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vérification des déboursés s'est réuni avant cette séance afin de vérifier le rapport des déboursés effectués;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil accepte le rapport des déboursés effectués ci-dessous listés :

RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
7496	Collecte des matières résiduelles août 2013	85 119,83 \$
7497	Réclamation 3838 et comptes de dépenses 6277 et 6278	1 430,96 \$
7498	Réclamation 3837	382,75 \$
7499	Réclamation 3831 et compte de dépenses 6245	506,59 \$
7500	Réclamation 3834	279,21 \$
7501	Réclamation 3835	232,77 \$
7502	Réclamation 3832	232,77 \$
7503	Réclamation 3833	260,85 \$
7504	Réclamation 3830	283,53 \$
7505	Réclamation 3829	275,97 \$
7506	Alimentation Tremblay-Laurencelle - lait, eau, traiteur, etc	309,27 \$
7507	Cain Lamarre Casgrain et Wells – hon. prof. juillet 2013	114,98 \$
7508	Récupération Brisson - location machinerie	804,83 \$
7509	Services Info-Comm - soutien technique septembre 2013	762,29 \$
7510	Récupération matériaux secs	1 264,73 \$
7511	Produits sanitaires Lépine - fournitures sanitaires	193,21 \$
7512	Terrassement et pavage SL - mini-chargement écocentre Berg.	390,92 \$
7513	Travaux Déboisement Déchiquetage forestier TDF inc. - transport et broyage bois écocentres	4 012,63 \$
7514	Ultramar - essence camion	345,64 \$
7515	ATEFQ - inscription congrès inspecteur évaluation foncière	375,00 \$
7516	Compte de dépenses 153	519,53 \$
7517	Compte de dépenses 101	236,00 \$
7518	Compte de dépenses 155	589,80 \$
7519	Compte de dépenses 122	366,68 \$
7520	Compte de dépenses 6228	195,52 \$
7521	Compte de dépenses 156	274,88 \$
7522	Compte de dépenses 154	89,64 \$
7523	Compte de dépenses 157	47,00 \$

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
7524	Annulé	0,00 \$
7525	Programme PRU - dossier C-7018546 - paiement des travaux	8 985,00 \$
7526	RREMQ septembre 2013	6 779,40 \$
7527	Réer Fondation septembre 2013	858,60 \$
7528	Cotisations syndicales septembre 2013	566,69 \$
7529	CDD - dossier 2012-117 - 2e versement	15 000,00 \$
7530	Mun. de Sacré-Cœur – remb. dépôt rideaux autoportants	2 000,00 \$
7531	Pacte rural - dossier 2011-052 - dernier versement	5 353,00 \$
7532	Pacte rural - dossier 2012-143 - dernier versement	1 200,00 \$
7533	Pacte rural - dossier 2012-160 - 2e et dernier versement	6 400,00 \$
7534	Art Lettrage - affiches GMR	200,00 \$
7535	Les solutions back-up en ligne - back-up en ligne pour 1 an	620,18 \$
7536	Béton rive-sud Lévis inc. - butée écocentre	459,90 \$
7537	Entretien ménager 10e versement	3 382,18 \$
7538	Programme RVI - dossier F-8006228 - paiement travaux	4 343,26 \$
7539	Compte de dépenses 160	259,63 \$
7540	Compte de dépenses 143	411,10 \$
7541	Compte de dépenses 121	324,18 \$
7542	Compte de dépenses 158	260,19 \$
7543	Atelier Brisson Gagné - pneus et entretien remorque	912,90 \$
7544	Corporate Express - ameublement	602,10 \$
7545	Équipements GMM - entente photocopieurs	84,85 \$
7546	Services Info-Comm - soutien technique octobre 2013	439,78 \$
7547	Étude Bernard Lévesque huissier - mandat de saisie	115,75 \$
7548	Pacte rural - dossier 2005-129 - dernier versement	9 000,00 \$
7549	Assurance collective octobre 2013	3 044,81 \$
7550	Compte de dépenses 6288	104,76 \$
7551	Camil moto sports - location VTT	862,32 \$
7552	Compte de dépenses 51	256,06 \$
7553	Compte de dépenses 6282	337,74 \$
7554	Comptes de dépenses 6283 et 6284	436,16 \$
7555	Compte de dépenses 120	365,30 \$
7556	Exploitation de l'écocentre de PSM, location balance, redevances métaux - septembre 2013	8 238,50 \$
7557	Ministre des Finances - 50 % encaissements Baux avril-septembre 2013	121 327,67 \$
7558	Art Lettrage - affiche GMR	20,00 \$
7559	Cain Lamarre Casgrain et Wells – hon. prof. août 2013	2 670,66 \$
7560	Camil moto sports - location VTT	287,44 \$
7561	Constructions SRV - location et vidange conteneurs écocentres	5 978,71 \$
7562	Constructo SEAO - devis et addenda	52,45 \$
7563	Corporate Express - fournitures et matériel	344,67 \$
7564	Groupe CCL - formulaires	97,73 \$
7565	Compte de dépenses 6235	352,20 \$
7566	Garage J.Boulianne - achat d'équipement	27,75 \$
7567	Gauthier Transport - service de transport	20,37 \$
7568	L'Immobilière - honoraires professionnels octobre 2013	6 227,80 \$
7569	Journal HCN - avis et ententes	1 052,25 \$
7570	Ministre des Finances - 2e versement SQ 2013	20 491,00 \$
7571	PG Solutions - modification système numéro rôle TNO	776,08 \$
7572	RGMRM - enfouissement et redevances septembre 2013	43 133,48 \$
7573	Rénovations JMRR - matériel et équipement	1 595,62 \$
7574	Solutia Télécom - activation cellulaire	23,00 \$
7575	Trudel et associés - service de huissier	116,35 \$
7576	Transport matières recyclables	4 980,74 \$
7577	Mutations	88,00 \$
7578	Pacte rural - dossier 2013-058 - 1er versement	17 644,00 \$
7579	Mun. Portneuf-sur-Mer - revenus SOCOM 2013	109 363,17 \$
7580	Ville Forestville - revenus SOCOM 2013	109 363,17 \$
7581	CHME - 9e versement entente publicitaire	329,17 \$
7582	Compte de dépenses 159	1 628,33 \$
7583	Compte de dépenses 119	327,06 \$
7584	Compte de dépenses 152	135,68 \$
➔	Paies du 18 septembre et du 2 octobre 2013 :	45 509,87 \$
➔	Hydro-Québec (compte du 19 septembre 2013) :	1 446,52 \$

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
→	Vidéotron (compte du 20 septembre 2013) :	236,62 \$
→	Ministre du Revenu (D.A.S. septembre 2013) :	17 800,15 \$
→	Receveur général du Canada (D.A.S. septembre 2013) :	7 607,99 \$
Total :		703 157,82 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses correspondant aux déboursés énumérés ci-dessus.

En foi de quoi, j'ai signé ce 15^e jour du mois d'octobre 2013.

François Gosselin,
directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2013-10-214

Recouvrement de facture non payée – mandat

ATTENDU QU'une entreprise a été facturée en décembre 2010 (facture n° 3856) relativement à des bois récoltés sur les terres publiques intramunicipales, pour un montant total de 2 048,87 \$ (excluant les intérêts accumulés à ce jour);

ATTENDU QUE malgré les dispositions prises par la MRC pour percevoir ce montant (lettres recommandées, conversations téléphoniques, etc.), celle-ci n'a pas acquitté les sommes dues;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général à entreprendre la procédure juridique pour recouvrer le solde dû de la facture n° 3856 totalisant 2 048,87 \$ ainsi que les intérêts comptabilisés au 30 septembre 2013 au montant de 669,56 \$, pour un grand total de 2 718,43 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 15^e jour du mois d'octobre 2013.

François Gosselin,
directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2013-10-215

Fermeture

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la rencontre à 14 h 50.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet de comté

François Gosselin
Directeur général et
secrétaire-trésorier



**RECOMMANDATION DE LA
COMMISSION DES ARTS ET DE LA CULTURE**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

**DANS LE CADRE DU PROGRAMME
COLLECTION PRIVÉE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**

Nom des organismes :	Personne-ressource :
Bibliothèque municipale de Tadoussac	Johanne Hovington
Bibliothèque municipale de Sacré-Cœur	Valérie Hovington
Bibliothèque municipale des Bergeronnes	Vanessa Deschênes

Objet de la demande :	Montant demandé :
Bibliothèque de Tadoussac : liste d'achat de 14 livres	390.30 \$
Bibliothèque de Sacré-Cœur : liste d'achat de 16 livres	386.22 \$
Bibliothèque des Bergeronnes : liste d'achat de 16 livres	355.35 \$

Réunie le 9 octobre 2013, la *Commission des Arts et de la Culture (CAC)*, comité consultatif de la MRC La Haute-Côte-Nord en matière culturelle, désire émettre au Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord certaines recommandations dans le cadre des demandes d'aide financière pour le programme de Collection privée des bibliothèques publiques :

- Compte tenu que les demandes d'achat de livres sont très variées;
- Compte tenu que la CAC souhaite garder une vision claire du développement culturel de la région;
- Compte tenu que la CAC souhaite se conformer aux réglementations en vigueur au Québec sur l'achat des livres par du financement public;

En conséquence et compte tenu de ces précédents, il est résolu à l'unanimité que la Commission des Arts et de la Culture (CAC) recommande au Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord d'accepter, pour cette année, uniquement l'achat de livres dont les auteurs sont québécois, à l'exception des livres de référence comme les dictionnaires, et d'acheter ces derniers dans des librairies agréées.

Extrait certifié conforme par :

Les Escoumins,
le 11 octobre 2013

Audrey Fontaine
Agente de développement culturel et
secrétaire de la Commission

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

Mission, mandats et vision

MISSION DU COMITÉ

Le Comité de développement économique (CDE) de la MRC de La Haute-Côte-Nord exerce un rôle politique. De plus, il a le pouvoir d'examiner et d'étudier toute question relative au développement local et à la création d'emplois sur le territoire de la MRC ainsi que de formuler, le cas échéant, des recommandations au Conseil de la MRC concernant ces questions. La MRC veillera ensuite à établir et transmettre annuellement ses attentes en matière de développement local au CLD (Centre local de développement). Le Comité de développement économique (CDE) souhaite favoriser l'arrimage entre les organismes du territoire en matière de développement économique.

MANDATS

Ses mandats consistent à **soutenir le milieu, développer l'économie et entreprendre l'avenir.**

A. Soutenir le milieu :

- ✓ Monter une structure de développement industriel;
- ✓ Analyser l'opportunité d'embauche d'un commissaire industriel territorial;
- ✓ Développer une stratégie marketing et d'image de marque;
- ✓ Donner des orientations et des mandats clairs aux organismes de développement économique.

B. Développer l'économie :

- ✓ Favoriser le démarrage et le développement de projets d'entreprise;
- ✓ Faire connaître aux promoteurs (locaux et étrangers) les avantages industriels et les possibilités commerciales de la MRC;
- ✓ Structurer la concertation MRC-Industrie (foresterie, pêche, tourisme, transport, etc.) pour favoriser sa relance et obtenir le financement qui lui revient;
- ✓ Augmenter les réseaux de contacts et d'influence de la MRC.

C. Entreprendre l'avenir :

- ✓ Favoriser le développement endogène, notamment en s'appuyant sur les leaders du milieu, les partenariats et le développement coopératifs¹;
- ✓ Valoriser le développement durable des ressources du milieu¹;
- ✓ Être proactif sur tout événement ayant une incidence économique positive ou négative sur la région;
- ✓ Prendre tous les moyens jugés nécessaires afin de revendiquer son développement;
- ✓ Viser un positionnement régional fort¹;
- ✓ Innover, développer et participer aux créneaux d'avenir.

VISION

La Haute-Côte-Nord est tout sauf la Terre de Caïn ! Elle est généreuse, riche, abondante. Elle recèle de richesses extraordinaires à mettre en valeur et à partager : à partager entre les citoyens et les municipalités d'abord, mais aussi à partager avec le reste du monde. Cette vision locale, régionale, nationale et

internationale donne le ton et trace la voie au type de développement que les citoyens de La Haute-Côte-Nord doivent privilégier : un développement basé sur une nature généreuse et abondante, une nature qu'ils doivent respecter, protéger, découvrir, observer, déguster...¹

Cette vision, ***Une nature généreuse***, est aussi facilement déclinable et facile à utiliser dans toutes les sphères d'activités...¹

- Économie : Une nature généreuse ...à **optimiser!**
- Industrie: Une nature généreuse ... à **innover !**
- Ressources naturelles : Une nature généreuse ...à **valoriser !**
- Tourisme : Une nature généreuse ...à **observer !**
- Gastronomie : Une nature généreuse ...à **savourer !**
- Qualité de vie : Une nature généreuse ...à **développer !**
- Pêche : Une nature généreuse ...à **découvrir !**

« ...le véritable défi de La Haute-Côte-Nord est sa capacité (ou son incapacité) à une très grande concertation et à une très forte mobilisation du milieu ainsi qu'à une importante évolution des mentalités...»¹

¹. Plan de diversification de La Haute-Côte-Nord, Équipe Gabelier, 2008.